

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 28 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION N°2023.00479

PLAN DE RELANCE 2021-2023 - AVENANT N°1 À LA CONVENTION EN DATE DU 8 JUIN 2021 RELATIVE AU VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE DE GENILAC POUR LE FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION ET DE LA RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ET DE LA MÉDIATHÈQUE DU PÔLE SCOLAIRE VICTOR ELIE LOUIS

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 22 septembre 2023

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 98

Nombre de pouvoirs : 16

Nombre de voix : 114

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,
Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, M. Abdelouahb BAKLI, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Françoise BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Audrey BERTHEAS, Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE, M. Germain COLLOMBET, M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Denis LAURENT,

RECU EN PREFECTURE

Le 03 octobre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230928-D20230047910

Date de mise en ligne : 03 octobre 2023

M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Solange MORERE, Mme Aline MOUSEGHIAN, Mme Evelyne ORIOL, M. Tom PENTECOTE, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Ali RASFI, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Jacques VALENTIN, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
M. Jean-Pierre BERGER donne pouvoir à Mme Laurence RICCIARDI,
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Jacques GUARINOS,
M. Gabriel DE ALMEIDA donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Yves LECOCQ,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
Mme Nathalie MATRICON donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Marc PETIT donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER,
Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à M. Tom PENTECOTE,
Mme Laetitia VALENTIN donne pouvoir à Mme Isabelle DUMESTRE

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Véronique FALZONE, M. Louis-Jean FONTBONNE,
M. Jérôme GABIAUD, M. Bernard LAGET, Mme Fabienne MARMORAT,
M. Gilles PERACHE, Mme Clémence QUELENNEC, M. Daniel TORGUES

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 28 SEPTEMBRE 2023

PLAN DE RELANCE 2021-2023 - AVENANT N°1 A LA CONVENTION EN DATE DU 8 JUIN 2021 RELATIVE AU VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE GENILAC POUR LE FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION ET DE LA REHABILITATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE ET DE LA MEDIATHEQUE DU POLE SCOLAIRE VICTOR ELIE LOUIS

CONTEXTE

Par délibération n°2021.00174 en date du 20 mai 2021, le Conseil Métropolitain a approuvé l'attribution d'un fonds de concours de 1 082 432 € à la commune de Genilac pour la construction et la réhabilitation de l'école élémentaire et l'aménagement de la médiathèque du pôle scolaire Victor Elie Louis.

La convention relative au versement de ce fonds de concours a été signée le 8 juin 2021.

L'article 5 de la convention précise que :

- la convention prend effet à la date de sa signature par Saint-Etienne Métropole et prendra fin avec le versement du solde du fonds de concours à la commune ;
- la commune doit commencer l'opération dans un délai d'un an à compter de la signature de la convention attributive et doit achever l'opération dans un délai de deux ans à compter du démarrage des travaux ; au-delà, le bénéfice du fonds de concours devient caduc ;
- les demandes de prorogation sont possibles pour motifs justifiés et donneront lieu à un avenant.

Par courrier en date du 1^{er} février 2022, la commune de Genilac a transmis l'OS de démarrage des travaux, en date du 08/10/2021. Ainsi, selon la convention signée le 8 juin 2021, l'opération doit s'achever au plus tard le 08/10/2023.

Par courrier en date du 21 juin 2023, la commune de Genilac sollicite une prorogation de la convention jusqu'au 31 décembre 2023. La commune précise qu'un retard de quelques mois a été pris en raison de la liquidation judiciaire d'une entreprise. De plus, la plantation des espaces verts ne sera effectuée qu'à l'automne.

OBJET DE L'AVENANT

Conformément à l'article 7 du règlement administratif et financier pour l'attribution du fonds de concours et à l'article 5 de la convention signée le 8 juin 2021, les demandes de prorogation sont possibles pour motifs justifiés et donnent lieu à un avenant.

Considérant les difficultés rencontrées par la commune pour la construction et la réhabilitation de l'école élémentaire et l'aménagement de la médiathèque du pôle scolaire Victor Elie Louis, entraînant un décalage de quelques mois de la date d'achèvement de l'opération,

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **approuve la prorogation de la convention d'attribution d'un fonds de concours à la commune de Genilac pour la construction et la réhabilitation de l'école élémentaire et l'aménagement de la médiathèque du pôle scolaire Victor Elie Louis jusqu'au 31 décembre 2023 ;**
- **approuve l'avenant n°1 modifiant la convention d'attribution signée le 08 juin 2021 ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant n°1 à la convention d'attribution joint en annexe.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le secrétaire de séance,



Tom PENTECOTE

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD